

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Le fait de séjourner au Moulin de la Jarousse implique l'acceptation du règlement intérieur et l'engagement de s'y conformer. Celui-ci est à votre disposition sur simple demande.

Réservation :

La réservation deviendra effective et définitive après réception de la convention générale de location datée et signée dans le délai mentionné ainsi que la réception du paiement.

Modes de règlement :

Carte bancaire

Taxe de Séjour :

Les tarifs indiqués incluent la taxe de séjour

Arrivée-Départ :

**Nous vous accueillons entre 15 heures et 19 heures.**

**Il n'y a pas d'accueil possible après 20 heures sur le site**

**Les hébergements doivent être libérés pour 11 heures au plus tard.**

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire.

Parking :

Les véhicules seront stationnés sur l'un des 3 parkings privés situés à proximité de votre hébergement.

Utilisation des lieux :

Les vacanciers devront assurer le caractère paisible des lieux.

Les hébergements sont sur un terrain privé, merci de ne pas « visiter » les autres hébergements afin de respecter la tranquillité des autres vacanciers !

Un certain nombre de jeux de société, raquettes de ping pong... sont à votre disposition, ils seront à ranger après utilisation !

Merci de ne pas laisser par terre les mégots de cigarettes, et d'utiliser les poubelles pour les papiers et autres déchets.

### ETAT DES LIEUX ET UTILISATION

Le propriétaire fournira un hébergement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir.

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil maximum indiquée.

La cabane perchée est construite selon des normes de sécurité mais étant perchée, cela reste un lieu à risques pour les enfants. Nous rappelons que les enfants doivent être sous surveillance des parents et que, de ce fait, les parents sont responsables en cas d'accident.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des hébergements.

Toutes réparations quelle qu'en soit l'importance, rendues nécessaire par la négligence du locataire en cours de location seront à sa charge.

En règle générale, le locataire quitte les lieux à l'heure prévue au contrat ou à une heure convenant au propriétaire, après état des lieux.

## CONDITIONS DE RESILIATION, INTERRUPTION DU SEJOUR :

L'annulation d'une réservation ne sera effective qu'après confirmation par mail de sa prise en compte par le moulin de la jarousse

Frais de modifications :

- A plus de 30 jours avant le début du séjour, 30% du montant total de la réservation de frais de modification
- Moins de 30 jours avant la date d'arrivée : 100% du montant total est conservé par le Moulin de la Jarousse

Les conditions d'annulation s'appliquent de la même manière pour les réservations avec un chèque cadeau, un coffret cadeau ou un deal internet. La non présentation sur place ou l'annulation du séjour signifie la perte définitive du séjour.

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas remise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie après état des lieux.

Nos hébergements étant implantés en pleine nature, il est possible que des insectes (fourmis, araignées,...) des rongeurs (écureuils, loirs...) des grenouilles, oiseaux ou autres petits animaux pénètrent dans votre hébergement ou émettent des bruits ou cris de jour comme de nuit. Les désagréments causés par cette faune ne donnent droit à aucun délogement gratuit. Nous nous engageons à faire le nécessaire rapidement pour assurer le bon déroulement de votre séjour.

BAIGNADE /AUTRE :

Pour des raisons évidentes de sécurité la baignade dans l'étang de pêche est strictement interdite.

Une piscine commune et sécurisée est mise à la disposition des locataires qui s'engagent à respecter le règlement intérieur affiché à l'entrée de celle-ci, le propriétaire pouvant refuser son entrée à toutes personnes ne respectant pas ces conditions.

L'accès à la piscine est interdit aux enfants non accompagnés et les enfants seront obligatoirement surveillés par un adulte.

Les lieux et le calme devront être respectés.